

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

2026_45 - OBJET : Convention de formation professionnelle avec l'Union Pompiers 13

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

INFORME le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation intitulée « MAC Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST) ». L'Union Pompiers 13 propose ce type de formation.

DECIDE de signer une convention avec L'Union Pompiers 13 – 34187517700030 - 7 Place Jean Jaurès, 13130 Berre-l'Étang, afin de faire bénéficier quatre agents de cette formation qui sera dispensée le 22 juin 2026 de 8h30 à 16h30, pour un montant de 340 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 05 mai 2026.

Le Maire,

Jérôme MARCILIAC

